

LETTRE AUX ASSOCIATIONS

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Comme vous le savez, le Président de la République et le gouvernement ont décidé de prendre des mesures extrêmement strictes pour lutter contre l'épidémie liée au Coronavirus.

Ils ont notamment décidé la fermeture de tous les établissements scolaires, de la maternelle à l'université.

Nous restons en contact permanent avec la préfecture, l'A.R.S et l'inspection académique pour prendre les mesures sanitaires qui pourront s'imposer.

Dans l'attente, nous ne pouvons que vous conseiller de limiter au maximum les réunions de votre association notamment lorsqu'elles conduisent à réunir un nombre important de personnes d'une part (de moins de 100 personnes dans tous les cas) et des personnes plus exposées (personnes âgées et enfants) d'autre part.

Une cellule de veille « coronavirus » a été réunie par nos soins depuis déjà deux semaines dans la commune et nous ne manquerons pas de vous communiquer les mesures sanitaires que nous serions amenés à prendre en parfait accord avec les services de l'État.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire de la ville d'Hyères,
Jean-Pierre GIRAN